

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres et n'est pas destiné à être diffusé dans les juridictions où l'Offre ne serait pas autorisée.

COMMUNIQUE DU 4 JUILLET 2025 ETABLI

PAR LA SOCIETE

believe[®]

**RELATIF A LA MISE A DISPOSITION DE LA NOTE EN REPONSE DE BELIEVE
DANS LE CADRE DE L'OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVIE D'UN RETRAIT
OBLIGATOIRE VISANT LES ACTIONS DE BELIEVE**

INITIEE PAR

UPBEAT BIDCO

PRIX DE L'OFFRE : 17,20 euros par action Believe

DURÉE DE L'OFFRE : 10 jours de négociation



Le présent communiqué a été établi par la société Believe (la « **Société** »). Il est diffusé en application des dispositions de l'article 231-27, 3° du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »).

AVIS IMPORTANT

A l'issue de l'offre publique de retrait faisant l'objet du présent communiqué, la procédure de retrait obligatoire prévue à l'article L. 433-4, II du code monétaire et financier sera mise en œuvre et les actions de la Société qui n'auront pas été apportées à l'offre publique de retrait seront transférées à Upbeat BidCo, moyennant une indemnisation égale au prix de l'offre publique de retrait.

Paris, France, le 4 juillet 2025 – En application de la décision de conformité de l'AMF en date du 4 juillet 2025 relative à l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la Société au prix de 17,20 euros par action initiée par Upbeat BidCo (l'« **Offre** »), la Société annonce avoir obtenu le visa n°25-279 de l'AMF sur la note en réponse en date du 4 juillet 2025.

La note en réponse ainsi visée par l'AMF est disponible sur le site internet de la Société (<https://believe.opro2025.com>) et le site internet de l'AMF (www.amf-france.org), et peut être obtenue sans frais et sur simple demande au siège social de la Société, 24 rue Toulouse Lautrec, 75017 Paris.

Ce projet d'offre et le projet de note d'information restent soumis à l'examen de l'AMF

L'Offre sera ouverte pour une période de 10 jours de négociation. Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext publieront respectivement un avis d'ouverture et de calendrier et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

Le document reprenant les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la Société sera déposé auprès de l'AMF et mis à la disposition du public au plus tard la veille de l'ouverture de l'Offre, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF.

Avertissement

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public. La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays.

L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. Le présent communiqué n'est pas destiné à être diffusé dans ces pays. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer.

Believe décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation par toute personne de ces restrictions.